

Trottinette électrique, monoroue...

Comment bien circuler ?



Les conseils de sécurité

- Obligation d'emprunter les bandes et les pistes cyclables quand il y en a
- Hors agglomération, circulation uniquement sur les voies vertes et les pistes cyclables
- Double sens cyclable et sas vélo aux feux tricolores autorisés, comme pour les vélos
- Stationnement permis sur les trottoirs, à condition de ne pas gêner les piétons et d'assurer leur sécurité

Interdiction de rouler

- Si vous avez bu de l'alcool au-delà de la limite autorisée
- Sur les trottoirs
- Sur les voies express et les autoroutes



1 seule personne



14 ans minimum



Écouteurs et
téléphone interdits



Trottoirs
interdits

Adoptez le bon comportement

Les utilisateurs d'EDPM (engins de déplacement personnel motorisé) sont tenus de respecter le code de la route en toutes circonstances, assurant leur sécurité et celle des autres. Ils doivent laisser les piétons traverser sur les passages protégés, respecter la priorité à droite et s'arrêter au stop et au feu rouge.

Équipements obligatoires

